



Parcours découvertes du 1er mai 2011 Règlement de participation



Objectif des parcours découvertes :

Les tracés proposés sont un moyen amusant de découvrir des chemins et des éléments du patrimoine des garrigues autour de Villevieille, en se promenant en famille ou en équipe, à son propre rythme (les parcours ne sont pas chronométrés car il ne s'agit pas d'une compétition).

Une carte permettant de se repérer sur le parcours ainsi qu'un jeu de questions à remplir au fur et à mesure de la promenade seront fournis aux participants : ils ajouteront un caractère ludique, culturel et pédagogique à la randonnée. Les tracés ne seront pas fléchés ; ils empruntent les chemins de petite randonnée tracés par la communauté de communes du pays de Sommières et sont marqués par les repères jaunes habituels qui indiquent la voie à suivre, les bifurcations et les impasses.

Modalités de règlement :

Le coût d'inscription de 8 € comprend la participation au parcours et la paella.

Les frais d'inscription sont gratuits pour les enfants de moins de 10 ans, mais leur inscription est nécessaire pour prévoir le nombre exact de parts de repas.

Un ticket repas sera remis à chaque inscrit.

Sécurité et responsabilité sur les parcours :

Les participants effectueront le parcours choisi sous leur responsabilité et à leur rythme. Les différents parcours proposés pour les marcheurs, cavaliers et VTT évitent la traversée des routes à forte circulation et empruntent des sentiers et chemins communaux où ils pourront rencontrer des véhicules. Chaque équipe et participant devra respecter les règles de circulation, faire preuve de prudence et assurer sa propre sécurité.

Les enfants doivent être accompagnés, et restent sous la responsabilité de leurs parents. Les parents devront veiller à ce que leurs enfants disposent des équipements de sécurité et de protection adéquats (chaussures adaptées, casquettes ou chapeaux, casques pour les VTT, gourdes d'eau, etc...)

Équipement :

Chaque participant doit venir avec son propre matériel et équipements de protection quelle que soit la catégorie. VTT et chevaux ne sont pas fournis. Le matériel de pique-nique (assiettes, verres, couverts) doit également être apporté. Les participants effectuant le parcours « attelages » viendront avec leur propre équipage.

Parking :

Deux parkings municipaux permettant de garer les véhicules sont utilisables : le parking de la mairie et le parking des aires. Les affaires laissées dans les véhicules restent sous la responsabilité de leurs propriétaires et les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident.

Réponses aux questions :

Un panneau présentant les bonnes réponses aux questionnaires sera affiché à la fin des randonnées.